

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 974-249740101-20221005-2022_093_BC_10-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_093_BC_10
Appel à projets Lékol'O 2022-2023 :
Attribution d'une subvention à
l'Office Central de la Coopération à
l'Ecole

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
27 septembre 2022

Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/10/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

AFFAIRE N°2022_093_BC_10 : APPEL À PROJETS LÉKOL'O 2022-2023 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ECOLE

Le Président de séance expose :

Contexte

La réduction des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux) est l'axe prioritaire d'intervention du TCO dans le cadre de sa politique de prévention des déchets et de la mise en œuvre de la stratégie déchet 2024-2030. Depuis 2018, le TCO lance un appel à projets à destination des établissements scolaires du primaire orienté sur cet axe pour inciter les écoles à mettre en place des actions concrètes de réduction des déchets (ex :compostage) et d'embellissement des cours (plantation avec les biodéchets transformés en engrais et équivalent).

L'objectif du TCO est triple :

1. S'assurer que la thématique soit traitée par plus d'un quart des scolaires.
2. Favoriser l'émergence de réalisations concrètes et pérennes au sein des établissements.
3. Valoriser l'appel à projets auprès des parents et du grand public au travers d'un blog interactif que doivent alimenter les classes et établissements.

Résultats de l'appel à projets

68 projets ont été déposés pour 9606 élèves.

38% des projets déposés le sont dans des établissements qui n'avaient pas candidaté l'année passée.

Le montant dédié aux projets sera de 76 848 €.

Rem : Le détail des inscriptions par commune est fourni en annexe

Convention de financement et frais de gestion

Si le suivi pédagogique des projets est assuré par les référents éducation à l'environnement et au développement durable de l'Éducation Nationale tout du long de l'année scolaire, le suivi financier est désormais assuré uniquement par une association : L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) à laquelle les établissements sont adhérents.

Le passage par l'OCCE permet une meilleure gestion administrative (avoir une seule convention de financement à réaliser au lieu de plusieurs dizaines).

Celle-ci a pour mission de suivre l'état des dépenses de chaque projet, de résoudre les différents financiers avec les établissements scolaires si nécessaire, d'éditer les chèques de paiement auprès des différents fournisseurs, de centraliser l'ensemble des factures pour les fournir au TCO et produire le bilan financier au TCO.

Le TCO attribue à cette structure 2% de frais de gestion en sus de la subvention octroyée aux établissements scolaires soit 1 537 €. Au total, 76 848 € seront affectés aux projets et 1 537 € seront dédiés aux frais de gestion, soit un total de subventions allouées de 78 385 €.

Communes concernées par l'action :

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
X	X	X	X	X

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/09/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 09/09/2022.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- ATTRIBUER une subvention de 78 385€ à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) pour financer les écoles lauréates de l'appel à projets LEKOL'O ;

- AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président